

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

22 mai 2015

## Cas vécu : épargner sans risque dans les panneaux photovoltaïques ?

**Démarché pour un placement soi-disant garanti dans les panneaux photovoltaïques, un épargnant a contacté la plateforme AMF Epargne Info Service pour savoir s'il n'y avait pas « anguille sous roche ».**

Les épargnants sont de plus en plus souvent approchés pour des investissements dans des placements « atypiques » comme le vin, les manuscrits, les forêts ou encore les panneaux photovoltaïques.

### Placement garanti, vraiment ?

C'est ainsi que M. B. est entré en relation, lors d'un salon, avec un commercial lui vantant un placement « éco-responsable » dans des panneaux photovoltaïques au « rendement garanti de 7 % par an ». Pour en bénéficier, il devait devenir propriétaire de panneaux, ce qui lui permettait de recevoir un loyer annuel de 7 %.



La plaquette commerciale précisait aussi qu'au bout de 8 ans, l'épargnant serait remboursé, via une promesse de rachat, du montant investi au départ.

Intéressé mais sceptique quant à l'annonce d'un tel rendement, M. B. a contacté l'AMF pour vérifier si l'offre en question était bien sérieuse.

## Se méfier des discours commerciaux

L'AMF alerte fréquemment les épargnants sur le caractère trompeur de certaines propositions d'investissement. Elle a notamment rappelé que les placements promettant un rendement supérieur à celui des placements garantis traditionnels présentent nécessairement un risque plus élevé.

Tout autre discours est mensonger, ou même peut cacher une arnaque.

## Ne pas se précipiter

L'AMF a expliqué à M. B. que ces propositions d'investissement atypiques sont risquées et qu'il était conseillé aux épargnants de faire preuve de la plus grande vigilance.

En matière de placements atypiques, les investisseurs doivent prendre le temps de se poser les bonnes questions : s'interroger sur les risques du produit, lire l'intégralité de la documentation, vérifier les statuts et la localisation de la société, ainsi que la présence du [numéro d'enregistrement](https://www.amf-france.org/fr/placements-atypiques-des-regles-pour-mieux-vous-proteger) URL = [https://www.amf-france.org/fr/placements-atypiques-des-regles-pour-mieux-vous-proteger] attribué par l'AMF, etc.

UN DOUTE, UNE QUESTION ? \_\_\_\_\_

— Contactez AMF Espagne Info  
Service

+33 (0)1 53 45 62 00

### En savoir plus

↳ Les listes noires et mises en garde de l'AMF

**Mots clés**

ARNAQUES

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

## SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE

PLACEMENTS ATYPIQUES

29 avril 2021

Placements atypiques  
: des investissements à  
considérer avec  
prudence



ARTICLE

ARNAQUES

21 septembre 2017

Arnaques aux  
placements financiers :  
ne vous laissez pas  
manipuler !



ARTICLE

ARNAQUES

21 septembre 2017

Comment détecter et  
éviter les arnaques ?



## Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :  
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris  
Cedex 02